

Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025

Date de convocation : 28 août 2025

Date d'affichage : 16 septembre 2025

Le mercredi trois septembre deux mille vingt-cinq à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué à la mairie de BRIX, s'est réuni sous la présidence de Sophie BUHOT, Maire.

Etaient présents : Sophie BUHOT, Christian ODOARD, Sabrina JARDIN, Séverine LAISNEY, Johann SYFFERT, Alain BECQUET, Jocelyne GLON, Loris VALLÉE, Sandra MAGDELAINE, Philippe VAUTIER, Adeline TEXIER, Christian VIMONT, Stéphanie LAUNEY, Olivier SIMON, Anne-Flore BRODIN, Fabienne BRISION, Caroline AVOYNE, Thierry LETOUZÉ, Antoine DUPONT

Secrétaire de séance : Adeline TEXIER

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 3 JUILLET ET LE 3 SEPTEMBRE 2025

N° 37 – 2025 Vérification protection incendie des bâtiments communaux

devis n° DE 00000883 du 12 mai 2025 de l'entreprise PISN située 13 route des Marais 50250 LA HAYE pour un montant annuel de 515.40 € TTC. L'entreprise devra proposer un devis chaque année pour la mise en conformité pour validation par le Maire (remplacement des extincteurs en fin de validité, maintenance des alarmes, pièces à changer...).

N° 38 – 2025 Foire 2025 – Groupe percussion le 5 octobre

devis n° 2025-007 du 12 juin 2025 du groupe REGGAE LION BATUCADA situé 64 route de Saint Jouvin 50260 SOTTEVAST pour un montant de 900 € TTC

N° 39.2025 Relevé topographique des écoles

devis du 1er juillet 2025 de la société Géomètre expert foncier Pascal SAVELLI située au : 2 rue de Becqueret BP147 50270 BARNEVILLE CARTERET d'un montant de 2 682€ TTC pour l'établissement d'un plan topographique sur les parcelles AB 120-156-203 avec positionnement des réseaux.

N° 40 – 2025 Achat de panneaux de signalisation routière

le devis n° 79894 du 3 juillet 2025 de l'entreprise PROZON située 9, rue du Gyptis 13 006 Marseille pour un montant de 2559.24 € TTC.

N° 41 – 2025 Mise en cohérence du périmètre de l'agglomération : achat et mise en place de panneaux de signalisation routière

devis n° D2025-0451 du 4/06/2025 de l'entreprise COTENTIN SIGNALISATION située 1 Hameau es Lièvres 50260 RAUVILLE-LA-BIGOT pour un montant de 3267, 36 € TTC.

N° 42-2025 Migration du logiciel du cimetière vers une nouvelle version

bon de commande en date du 10/07/2025 de la société Gescime située 190, rue Robert Castel 29200 BREST pour un montant de 2436 € TTC.

N° 43-2025 Achat d'un souffleur

devis n° 25070009-1 de l'entreprise LEBAUDY, située au : 30 rue du Train-Renard 50700 VALOGNES d'un montant de 288€ TTC.

N° 44 – 2025 Mise en conformité protection incendie des bâtiments communaux suite à la vérification annuelle 2025

devis n° DE 00000884 du 30 juin 2025 de l'entreprise PISN située 13 route des Marais 50250 LA HAYE pour un montant de 2 226,72 € TTC.

N° 45.2025 Etudes géotechniques pour la rénovation des écoles

devis du 16 juillet 2025 référencé 25/509 de la société SOL EXPLOREUR située au : Route de Carolles 50530 SARTILLY d'un montant de 6462.00 € TTC pour effectuer des forages sur les parcelles AB 120-156-203.

En option il sera effectué des essais d'agressivité du sol pour 288 € TTC

N° 46 – 2025 Dispositif prévisionnel de secours – Foire Saint Denis 2025

offre de l'Ordre de Malte situé au : 54 avenue Aristide Briand 50100 Cherbourg-en Cotentin, devis n° D502025-011 datant du 8 juillet 2025 pour un montant de 2 485 € TTC.

N° 47 – 2025 Messe des trompes St Hubert du Bocage – Foire Saint Denis 2025

Le protocole d'accord de l'association des trompes Saint Hubert du Bocage située chez Mme PERROTTE Sabrina 2 chemin de la Fontaine au Mercier 50760 LE VICEL datant du 15 juillet 2025 pour un montant de 400 € TTC.

N° 48 – 2025 Location bungalows – Foire Saint Denis 2025

devis de l'entreprise M'LOC située 14 bis, rue du Maupas 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN datant du 12 juin 2025 pour un montant de 1333.63 € TTC.

N° 49 – 2025 Animation – Foire Saint Denis 2025

devis de la compagnie ZAGZAGZAG située 21, rue Anatole Le Braz datant du 18 août 2025 pour un montant de 2 320 € TTC.

N° 50-2025 Renouvellement antivirus mairie, atelier et bibliothèque pour 3 ans

le devis n° ITCN 19082025 du 19 août 2025 de l'entreprise ITCN pour le renouvellement de l'antivirus Eset Endpoint licence pleine pour 3 postes à la bibliothèque, 1 à l'atelier et 6 postes + un serveur à la mairie d'un montant de 798.72€ TTC, pour 3 ans.

N° 51-2025 Travaux de taille et d'entretien d'arbres et de haies dans le lotissement de la Croix du parc

devis du 4 août 2025 d'un montant de 3 000 € TTC.

DELIBERATIONS :

1. Approbation du compte rendu du conseil précédent

Le compte rendu du conseil du 2 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité

Voix pour : 19

Voix contre :

abstentions :

2. Avenant n°3 à la convention pour la prise en charge de mineurs à l'accueil de loisirs de Tollevast

La commune de Tollevast a conclu une convention de partenariat avec les communes du territoire pour définir les modalités d'accueil des enfants des communes signataires au centre de loisirs pendant les vacances scolaires et de définir leur participation financière. La commune de Brix a signé cette convention le 2 septembre 2021 par délibération n° 4 du 31/08/2021, puis un avenant n° 1 par délibération 7 du 31 août 2023 et un avenant n°2 par délibération 3 du 3/07/2024 d'actualisation de la tarification.

La commune de Tollevast nous propose un troisième avenant pour actualiser la tarification de la participation des communes. Le nouveau tarif sera appliqué dès le 7 juillet 2025 et s'élève à :

15.5 € pour la journée entière au lieu de 14 €

9.70 € pour la ½ journée au lieu de 8.70 €

Le conseil municipal accepte ces tarifs et autorise à l'unanimité madame le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de participation.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

3. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation des écoles :

Suite à la présentation du stade APS du projet de rénovation des écoles le 30 juin 2025 pour un montant global estimatif de 2 865 586 € HT, le conseil municipal :

-approuve le projet et son plan de financement ci-dessous :

-autorise le maire à demander la subvention DSIL à hauteur de 431 677 €.

PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF DU PROJET DE RENOVATION DES ECOLES STADE APS-JUIN 2025

	DEPENSES	RECETTES	%
Etudes, MO et travaux	2 865 586		
DSIL		431 677	15.06
SDEM actee chêne 2		120 000	4.19
CPS		431 677	15.06
Fonds de concours EPCI		655 558	22.88
Reste à charge commune		1 226 674	42.81
Total	2 865 586	2 865 586	100.00

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

4. Délibération concordante pour l'acceptation et le versement de fonds de concours

Par notification du 4 juillet 2025 un fonds de concours d'un montant de 2 476 € a été accordé par la Communauté d'agglomération du Cotentin pour le projet de remplacement des mains courantes du stade de foot.

Ce fonds de concours fait l'objet d'une convention de versement, qui est soumise à une délibération concordante de la commune de Brix à la majorité simple.

La somme sera versée en une ou plusieurs fois selon les modalités précisées dans le règlement des fonds de concours communautaires 2024-2026 accepté par délibération n°7 du 4/12/2024 (Délibération faite pour la demande du fonds de concours)

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 4/12/2024 validant le projet, le plan de financement prévisionnel et la demande de fonds de concours

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'agglomération du Cotentin N°2025.057 du 26/06/2025

Le conseil municipal a délibéré à la majorité pour :

- Accepter le fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Cotentin d'un montant de 2 476 € pour le projet de remplacement des mains courantes du stade de foot.
- Autoriser Mme le Maire à signer la convention de versement des fonds de concours et l'ensemble des éléments nécessaires au versement

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

5. Convention territoriale globale

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, le conseil communautaire a décidé de restituer à ses communes membres les compétences « petite enfance, enfance et jeunesse ».

Par délibération n°DEL2019_142 du 12 décembre 2019, le conseil communautaire a pris la compétence facultative d'« *accompagnement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un schéma de développement territorial des services aux familles, ainsi que, pour les communes de moins de 10 000 habitants, le portage de la convention territoriale globale (CTG) et de la démarche du projet éducatif social local (PESL) issu de la coordination des actions communales* ».

La CTG est un document cadre permettant l'obtention de financement complémentaire au titre du « Bonus Territoire », de développer une stratégie globale co-définie au travers des postes de chargés de coopération et de planifier des développements sur le territoire afin d'anticiper la mobilisation des fonds par la CAF.

La CTG 2020-2024 a contribué à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services en direction des familles du Cotentin. Elle était structurée autour de deux enjeux : d'une part, créer les conditions favorables au développement équilibré des services au territoire et d'autre part, structurer et pérenniser le partenariat existant. Cette CTG a permis d'identifier un socle commun de services à l'échelle de la communauté d'agglomération et de formaliser une grille de lecture partagée en matière de service aux familles.

En 2024, un travail d'évaluation a été mené et l'élaboration de la nouvelle CTG a été lancée en collaboration avec les pôles de proximité et la CAF. Pour ce faire, des groupes de travail

composés d'élus et d'agents de l'Agglomération ont été organisés sur les thématiques des axes stratégiques et transversaux.

La nouvelle CTG 2025-2029 constitue une référence commune pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération fixant des grands axes dans lesquelles les communes pourront intégrer de nouveaux projets par voie d'avenant. Elle sera le lien entre des besoins identifiés et l'expression d'une volonté politique d'y répondre permettant le déploiement d'actions opérationnelles partagées sur les thématiques suivantes :

- Grandir et s'épanouir : la Petite Enfance
- Grandir, s'épanouir et accéder à l'autonomie : l'Enfance 3-10 ans
- Grandir, s'épanouir et accéder à l'autonomie : la jeunesse 11-18 ans
- Faciliter le bien-vivre des familles du territoire
- Le handicap – l'Inclusion
- L'attractivité des métiers
- L'accès aux droits
- Axe transversal – Animer et fédérer

La CTG est portée par les services communs et l'ensemble des communes qui mènent des actions s'inscrivant dans son périmètre. C'est pourquoi, les 16 communes qui assurent le fonctionnement de services en régie ou en délégation de service public sont également signataires de la CTG pour la période 2025-2029.

Ceci étant exposé, le conseil municipal de la commune de Brix à l'unanimité :

- **Autoriser** le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche et la Communauté d'agglomération du Cotentin la convention territoriale globale pour la période 2025-2029.
- **Autoriser** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

6. Tarif des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2026 :

Afin d'élaborer le bulletin municipal annuel, la commune propose aux commerçants, artisans et entreprises de faire figurer leur logo moyennant une participation financière de :

60 € pour 1/10^e de page
110 € pour 1/5^e de page

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à encaisser la participation des entreprises. Ces versements seront imputés au compte 7088 du budget communal 2026.

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

7. Convention d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération

Au conseil du 2 juillet 2025, le conseil a donné son accord de principe pour redéfinir les limites de l'agglomération. La nouvelle signalisation a été mise en place. Un arrêté modifiant ces limites a été signé. Mme le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération (entre panneaux d'agglomération), sur le territoire de la commune de BRIX.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer cette convention

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

8. DM 1 : ouverture de crédit pour verser un capital décès

Suite au décès d'un agent de la commune, la commune doit verser un capital de 28 000 € aux ayants droits. La dépense n'étant pas prévue au budget il convient de faire l'ouverture de crédit ci-dessous :

ouverture de crédit pour payer un capital décès

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6470 : Autres charges sociales	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	28 000.00 €
Total Général		28 000.00 €		28 000.00 €

Le conseil approuve à l'unanimité cette ouverture de crédit

Voix pour : 19 Voix contre : abstentions :

9. Désaffectation et déclassement partielle du chemin rural n° 85 :

La maison située au 332 route de l'eau Marvie a été vendue. La propriété cadastré E 190-191 est située en bordure du chemin rural n° 85.

Les anciens propriétaires utilisaient le domaine privé communal situé entre leur maison et le chemin rural depuis de très longues années. Ils y avaient établi leur cour et y avaient construit une véranda.

L'avis des domaines a été reçu le 8 janvier 2025.

Un bornage a été effectué le 24 juillet 2025 par GEOMAT au frais de l'acquéreur.

La nouvelle parcelle a été cadastrée E 1974 d'une surface de 109 m².

Considérant que cette partie du chemin rural n'est plus utilisée par le public mais de fait par les habitants de la maison située 332, route de l'eau Marvie,

Considérant la demande de M. Baptiste Leclerc, nouveau propriétaire de la maison, d'acquérir une partie du CR85,

Compte-tenu de la désaffectation partielle du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L 161-10 du code rural, qui autorise la vente partielle d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Vu l'accord de principe du conseil en date du 4 décembre 2024 pour rétrocéder une partie du chemin rural n° 85 devant la maison située au 332, route de l'eau Marvie.

Vu l'avis des domaines en date du 8.01.2025,

Vu le bornage en date du 24.07.2025,

Le conseil municipal :

- donne son accord pour désaffecter cette partie du CR85,
- décide de déclasser cette partie du chemin rural n° 85 ; ce bien ne fait donc plus partie du domaine public de la commune,
- autorise Mme le Maire à vendre cette partie du chemin rural n° 85 au prix de 1 € et charge Maître LEFEVRE, notaire à Brix, de rédiger l'acte. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur. L'acquéreur devra clôturer cet espace dans un délai de 2 ans.

Voix pour : 19

Voix contre :

abstentions :

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

INFORMATIONS DIVERSES

-Présentation de la réunion d'urbanisme du 9 juillet 2025

-Obtention d'une bonification supplémentaire de 20% pour projet vertueux accordée par le Département dans le cadre des demandes de subventions pour le projet de rénovation des écoles.

-Contact avec la gendarmerie et l'OFB pour l'opération territoire propre : une action semaine 43 sera menée pour répertorier les sites à nettoyer.

-Date des municipales : 15 et 22 mars 2026

Prochaines commissions :

Commission communication pour Bulletin municipal :11/09 à 19h00

Prochain conseil municipal : mercredi 22 octobre-3 décembre 2025

Ainsi délibéré en séance le 3 septembre 2025. Séance levée à 21h45

NOM Prénom	Délégation	Signature
BUHOT Sophie	/	
ODOARD Christian	/	
JARDIN Sabrina	/	
SYFFERT Johann	/	
LAISNEY Séverine	/	
BECQUET Alain	/	
GLON Jocelyne	/	
LETOUZE Thierry	/	
BRODIN Anne-Flore	/	
VALLEE Loris	/	

NOM Prénom	Délégation	Signature
LAUNEY Stéphanie	/	
VAUTIER Philippe	/	
AVOYNE Caroline	/	
DUPONT Antoine	/	
MAGDELAINE Sandra	/	
SIMON Olivier	/	
VIMONT Christian	/	
TEXIER Adeline	/	
Fabienne BRISION	/	